

**COMPTE RENDU DE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 janvier 2017

Le vingt-quatre janvier deux mille dix-sept à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 17 janvier 2017.

Etaient présents MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Alexandre TCHERNETZKY, Alain SEGUIN, Anthony BOTTIN, Mireille BRISSET, Dominique LAMBERT.

Absents excusés: M. Didier CAULLET donne pouvoir à Laetitia VARET

Mme Emilie GERMAIN

M Gilles LAURENT est élu secrétaire de séance

- Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

- Délibérations :

N° 2017-001 : Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget :

Le conseil autorise Mme le Maire à procéder à des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget 2016, soit de 20 643,79€ sur le budget communal dans l'attente du vote du budget 2017. Ces dépenses doivent couvrir les premières factures de l'année. Cette délibération est approuvée par 10 voix pour.

N° 2017-002 : Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget :

Le conseil autorise Mme le Maire à procéder à des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget 2016, soit 7 761,10€ sur le budget du service d'eau dans l'attente du vote du budget 2017. Ces dépenses doivent couvrir les premières factures de l'année. Cette délibération est approuvée par 10 voix pour.

N° 2017-003 : Demande de subvention sur le fond de péréquation 2017

Demandes de subventions sur le fond de péréquation dans la limite du plafond fixé par le département, pour aider au financement des différents travaux prévus cette année. En 2016, le plafond était de 13 000€.

Cette délibération est approuvée par 10 voix pour.

N° 2017-004 : Demande de subventions pour les travaux de réfection du réseau d'eau.

Réfection du réseau d'eau (rue Saint Pierre du carrefour au cimetière, rue de Chartres et rue du Moulin) :

DETR : 20% des devis peuvent être subventionnés

FSIREP : 20% uniquement sur le remplacement des canalisations

Subvention sur Fonds Parlementaire (Sénateur G. Cornu) : 5000 €

Agence de l'eau : montant inconnu à ce jour.

Le conseil approuve le montage présenté par 10 voix pour.

N° 2017-005 : Demande de subventions pour les travaux d'accessibilité de la mairie.

DETR : 20% des devis peuvent être subventionnés

FSIL : 20% également

Réserve parlementaire Député Philippe VIGIER : 5000€

FDI (Fond Départemental d'Investissement) : montant inconnu à ce jour

Le conseil approuve le montage présenté par 10 voix pour.

N° 2017-006 : Adhésion à l'association maison de la beauce.

Le conseil municipal décide de reconduire son adhésion à cette association par 10 voix pour.

Montant de l'adhésion pour la commune : 80€

Choix de l'entreprise assurant la réfection du réseau d'eau

La commission travaux s'est réunie le 6 décembre et a analysé les devis proposés par les trois entreprises sollicitées : SCBM, Dhennin et Villedieu. Elle a retenu l'entreprise Villedieu Frères pour réaliser ce chantier au cours du second trimestre 2017.

L'ensemble des travaux s'élève à 89 818 € H.T. Le conseil approuve ce choix par 10 voix pour.

Compte-rendu de la commission travaux :

Outre le dossier « réseau d'eau », la commission travaux a également apporté sa contribution sur le dossier aménagement des abords de la mairie. Une modification du cahier des charges a notamment été apportée et transmise aux entreprises : il s'agit de laisser un muret de 50 cm de hauteur afin de délimiter le terre-plein dégagé par le recul des murs d'enceinte.

Par ailleurs, depuis la réunion de la commission, des devis ont été réalisés pour la vitrification du parquet de la salle communale. 2 entreprises ont répondu (Sté Pichard et Sté Galoup) : le choix s'est porté sur la société Pichard pour un montant de 2655,30€ HT.

Enfin, la société La Reluisante est intervenue pour un nettoyage de la salle (vitres et huisseries) pour un montant de 119€ HT.

- Compte-rendus de réunions :

Communauté de Communes Coeur de Beauce :

Le premier conseil communautaire a eu lieu le 9 janvier 2017 et a installé la nouvelle équipe dirigeante de la nouvelle communauté de communes :

Le nouveau conseil est ainsi composé de 77 membres dont :

- M. Jean Louis BAUDRON, maire de Janville, Président
- M. Marc GUERRINI, maire des villages vovéens, 1er Vice-Président, Relations avec la population, MSAP, service de proximité, CISPD
- M. Benoît PELLEGRIN, maire de Terminiers, 2nd Vice-Président, Scolaire, restauration scolaire et écoles de musique
- M. Laurent LECLERCQ, maire de Toury, 3e Vice-Président, Marchés publics, achats
- M. Gilles CROSNIER, maire d'Orgères en Beauce, 4e Vice-Président, Culture, tourisme
- M. Philippe LIROCHON, maire de Villeau, 5e Vice-Président, Finances et suivi de la contractualisation
- Mme Marie-Ange BARON, maire de Guillonville, 6e Vice-Présidente, Ressources humaines
- M. Jean-Pierre PORCHER, maire de Louville la Chenard, 7e Vice-Président, Enfance, jeunesse
- M. Bruno GUITTARD, adjoint à Toury, 8e Vice-Président, Environnement
- M. Francis CHARTIER, adjoint à Voves, 9e Vice-Président, Patrimoine, Suivi de travaux Voves
- Mme Dany BERTHEAU, maire de Poupriy, 10e Vice-Présidente, Aménagement du territoire
- M. Alexandre JAQUEMET, maire de Barmainville, 11e Vice-Président, Transport scolaire
- M. Gérard COUTURIER, maire de Mérouville, 12e Vice-Président, Habitat

MM. Francis BESNARD, Jean-Michel DUBIEF, Philippe GAUCHERON, Jean-François ROBERT sont élus membres du bureau avec des délégations (équipements sportifs, écoles, environnement) Marc LANGE, Jean-Michel GOUACHE sont également élus membres du bureau communautaire mais sans délégation.

Syndicat Départemental d'Electricité: le SDE propose de nouveau des achats groupés d'électricité pour ses communes adhérentes. Le conseil municipal, après en avoir débattu, ne donne pas suite.

Questions diverses :

Comblement de marnière sur la déviation : les travaux ont commencé le 23 janvier pour s'achever début février. La fin des travaux de la déviation interviendra courant mars ou avril, dès que les conditions météorologiques seront réunies pour la pose de l'enrobé et le raccordement à la D17 et D151.

ENEDIS (ancien nom de ERDF) : La société va procéder au déplacement des compteurs dans la mairie via un de ses prestataires : l'entreprise Blot.

Courriers : lecture de la réponse de la préfecture aux demandes de M. OLIVE concernant le hangar à oignons de M. HULLOT. Lecture de la réponse au courrier de M. Mercier au sujets de diverses demandes et remarques sur des travaux réalisés sur la commune.

Cahier des charges espaces verts : dans le cadre d'un nouveau contrat d'entretien des espaces verts sur la commune, Gilles LAURENT a réalisé un cahier des charges à adresser aux entreprises sollicitées pour devis. En effet, le précédent contrat avec la société VARET paysages arrive à échéance en mars et une nouvelle convention se doit d'être établie, prenant notamment en compte les nouvelles dispositions en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. La commune se doit de respecter cette contrainte établie depuis le 1er janvier.

Le SDIS annonce la parution d'un document à l'intention des collectivités locales quant à l'organisation du déploiement des bornes à incendie

M. Dominique LAMBERT demande si la pompe à bras du village serait à vendre. Par 5 voix contre, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Pour mémoire, cette année compte 4 scrutins électoraux (2 tours pour les présidentielles suivies de 2 tours pour les législatives). Les conseillers municipaux devront s'organiser en cas d'absence sur leur tour de permanence du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00